

dernière mise à jour : novembre 2018



### DESCRIPTION GÉNÉRALE DE L'ACTION

Classement et inventaire, conservation, tri et élimination, communication au public, mise en valeur ; reliure et restauration des documents ; construction et aménagement de locaux d'archives.

*Nota : Les Archives départementales exercent par ailleurs le contrôle scientifique et technique de l'État sur les archives publiques (code du patrimoine, livre II). Tout projet de classement, de restauration, toute élimination de document, tout projet d'aménagement de locaux d'archives, doivent être soumis aux directeurs des Archives départementales.*

### DESCRIPTION DÉTAILLÉE ET NIVEAUX D'INTERVENTION

NIVEAU D'INTERVENTION	Description des prestations
<b>niveau 1 CONSEIL</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Contacts téléphoniques ou par mail.</li> <li>- Informations générales sur le cadre juridique, le contexte réglementaire, les procédures et les financements.</li> <li>- Conseils scientifiques et techniques.</li> <li>- Envoi de documentation si besoin.</li> </ul>
<b>niveau 2 ACCOMPAGNEMENT</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Visite sur site. Expertise des fonds d'archives. Préconisations de traitement.</li> <li>- Aide à la définition des besoins et accompagnement pour la rédaction des cahiers des charges en cas de recours à des entreprises de stockage, classement, sélection et en cas de travaux immobiliers.</li> <li>- Avis technique sur les offres des entreprises.</li> <li>- Accompagnement pour la constitution des dossiers de demande de subvention.</li> </ul>



#### Contact :

Département du Tarn  
Lices Georges Pompidou  
81013 ALBI cedex 09

Mél : [ingenierietarn@tarn.fr](mailto:ingenierietarn@tarn.fr)

Tél. : 05 63 45 64 75

[www.tarn.fr](http://www.tarn.fr)